

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Dispex® AA 4030

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: matière première, uniquement pour usage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Drève Richelle 161 F Rte 43

Drève Richelle 161 E Bte 43 1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum + 32 70 245 245 Numéro d'urgence international: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

polymère à base de :acrylate d'ammonium dissous dans:eau

Ingrédients soumis à réglementation

solution aqueuse d'ammoniac (25%)

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Teneur (W/W): < 0,1 % Skin Corr./Irrit. 1B Numéro CAS: 1336-21-6 Eye Dam./Irrit. 1

Numéro-CE: 215-647-6 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Acute 1 01-2119488876-14 Aquatic Chronic 2 Numéro INDEX: 007-001-01-2 H335, H314, H411, H400

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3: >= 5 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Aucun risque prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Pas de dangers particuliers connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4301 (V2), Polyéthylène haute densité (PEHD), verre, Polyéthylène basse densité (PELD)

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Autres données sur les conditions de stockage: Stocker à l'abri du gel.

Protéger des températures inférieures à :5 °C Protéger des températures supérieures à :60 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1336-21-6: solution aqueuse d'ammoniac (25%)

VLE 36 mg/m3; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 14 mg/m3; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 14 mg/m3; 20 ppm (TLV (BE)) VLE 36 mg/m3; 50 ppm (TLV (BE))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Composants avec PNEC

1336-21-6: ammoniac ...%

eau douce: 0,165 mg/l eau de mer: 0,0165 mg/l libération sporadique: 0,28 mg/l station d'épuration: 8,58 mg/l

sédiment (eau douce): 0,0165 mg/kg

sol: 32,3 mg/kg

Composants avec DNEL

1336-21-6: ammoniac ...%

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 28 mg/m3 travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 14 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec les yeux. Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: légèrement jaune Odeur: ammoniacal(e)

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

Point de fusion: env. -4,00 °C

Point d'ébullition:

non déterminé

Données relatives à : eau

Point d'ébullition: 100 °C

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair:

Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair

n'est pas nécessaire.

Température d'auto-inflammation:

non applicable

Décomposition thermique: Pas de décomposition lors d'une utilisation appropriée. Valeur du pH: env. 7,5 - 9,5 (DIN ISO 976)

Viscosité, cinématique: env. 32 mm2/s (calculé à partir de viscosité

(23 °C) dynamique)

Viscosité dynamique: env. 35 mPa.s

(23 °C)

Thixotropie: non thixotrope
Solubilité dans l'eau: facilement soluble

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Pas de données disponibles.

Pression de vapeur: env. 23 mbar

(20 °C)

Densité relative:

Pas de données disponibles.

Densité: env. 1,1 g/cm3 (ISO 8962)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

Pas de données disponibles.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Etude non nécessaire pour

des raisons scientifiques

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

en toutes proportions (c-à-d >=90%)

Temps d'écoulement: env. 15 - 30 s (DIN 53211; 4 mm) Teneur en solide: env. 29,0 - 31,0 % (DIN EN ISO 3251)

(140 °C)

Masse molaire: 54.925 g/mol

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes

selon les réglementations de transport.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

CL50 rat (par inhalation): 4 h

non déterminé

DL50 rat (par voie cutanée):

non déterminé

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Corrosion/irritation de la peau

: Non corrosif. (Test de corrosivité de l'épiderme)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

: Le produit ne présente pas de risque de lésions oculaires graves. (HET-CAM Test in vitro)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour effectuer une évaluation de l'effet de la substance sur la toxicité pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Pas de données disponibles.

page: 10/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Danger par aspiration

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons: CL50 (96 h), Poissons (autre(s)) non déterminé

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s): CE50 (72 h), algues (autre(s)) non déterminé

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

page: 11/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

CE50 (0,5 h), bactérie (autre(s)) non déterminé

Effets chroniques sur poissons: Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit contient des composants biodégradables. La partie polymérique du produit est difficilement biodégradable.

Données sur l'élimination:

< 20 % réduction du COD (OCDE 302B; ISO 9888; 88/302/CEE,partie C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation: Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Les prescriptions administratives locales relatives au traitement des eaux usées doivent être respectées. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

hazards:

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

i as applicable

Groupe d'emballage: Dangers pour Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

<u>Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche</u> Non évalué

Transport maritime

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro UN number or ID Pas applicable Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable name: Nations unies: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Not applicable Packing group: Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: UN proper shipping Nom d'expédition des Pas applicable Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Transport hazard Pas applicable Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Pas applicable Dangers pour Environmental Not applicable l'environnement: hazards: Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration

page: 16/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.12.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 28.11.2016 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 28.11.2016 Date / Première version: 12.08.2003

Produit: Dispex® AA 4030

(ID Nr. 30041986/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 25.10.2025

maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.